

# Les produits Owens Corning peuvent vous aider à profiter du crédit d'impôt RénoVert.

## Voici comment fonctionne le crédit d'impôt RénoVert :

**Important** - Vous pouvez demander le crédit d'impôt RénoVert uniquement pour les années d'imposition 2016 et 2017, au moment de la production de votre déclaration de revenus. Ce crédit d'impôt remboursable est mis en place temporairement pour encourager les particuliers à réaliser des travaux de rénovation résidentielle écoresponsable reconnus qui ont une incidence positive sur le plan environnemental ou qui améliorent l'efficacité énergétique de leur logement.

Vous pouvez demander le crédit d'impôt si vous faites exécuter des travaux de rénovation résidentielle écoresponsable reconnus à l'égard d'une habitation dont vous êtes propriétaire ou copropriétaire et qui est soit votre lieu principal de résidence, soit votre chalet habitable à l'année que vous occupez normalement. Cette habitation est l'une ou l'autre des habitations suivantes et sa construction a été complétée avant le 1<sup>er</sup> janvier 2016 :

- ▶ une maison unifamiliale ;
- ▶ une maison usinée ou mobile installée à demeure ;
- ▶ un appartement d'un immeuble en copropriété divise (condominium) ;
- ▶ un logement dans un duplex ou un triplex à vocation résidentielle ;
- ▶ un chalet habitable à l'année que vous occupez normalement.

Les travaux de rénovation doivent être effectués par un entrepreneur qualifié en vertu d'une entente conclue après le 17 mars 2016 et avant le 1<sup>er</sup> avril 2017.

Le montant du crédit d'impôt que vous pouvez demander à l'égard de votre habitation admissible correspond à 20 % de la partie des dépenses admissibles que vous aurez payées après le 17 mars 2016 et avant le 1<sup>er</sup> octobre 2017, et qui excède 2 500 \$, jusqu'à concurrence d'un crédit d'impôt de 10 000 \$.

Pour obtenir des renseignements additionnels sur l'admissibilité de votre logement et de votre projet, veuillez visiter le [site Web de revenuquebec.ca](http://www.revenuquebec.ca).

Il existe une liste complète des travaux de rénovation écoresponsable reconnus qui sont admissibles au crédit d'impôt RénoVert comme l'enveloppe de l'habitation, les systèmes mécaniques, la conservation et la qualité de l'eau, la qualité du sol et autres dispositifs d'énergie renouvelable. Installer l'isolant ROSE FIBERGLAS® EcoTouch® ou l'isolant expansif en fibre de verre soufflé AttiCat® d'Owens Corning peut vous aider à obtenir le crédit de la section « Travaux relatifs à l'enveloppe de l'habitation » et plus précisément, le crédit pour « Isolation du toit, des murs extérieurs, des fondations et des planchers exposés ».

L'isolation doit être faite avec des matériaux isolants certifiés GREENGUARD ou ÉcoLogo. De plus, la valeur isolante doit respecter les normes suivantes :<sup>1</sup>

- isolation des murs extérieurs : l'augmentation de la valeur isolante doit être de R-3.8 (RSI 0.67) ou plus;
- isolation du sous-sol (y compris les solives de rive) : pour les murs, la valeur isolante atteinte doit être de R-17,0 (RSI 3,0) ou plus, alors que pour les solives de rive, la valeur isolante atteinte doit être de R-20,0 (RSI 3,52) ou plus ;
- isolation du grenier : la valeur isolante atteinte doit être de R-41,0 (RSI 7,22) ou plus ;
- isolation du vide sanitaire (y compris les solives de rive) : pour les murs extérieurs (y compris les solives de rive), la valeur isolante atteinte doit être de R-17,0 (RSI 3,0) ou plus, alors que pour la surface de plancher au-dessus du vide sanitaire, la valeur isolante atteinte doit être de R-24,0 (RSI 4,23) ou plus ;
- isolation du toit plat ou du plafond cathédrale : la valeur isolante atteinte doit être de R-28,0 (RSI 4,93) ou plus ;
- isolation des planchers exposés : la valeur isolante atteinte doit être de R-29,5 (RSI 5,20) ou plus.

## Produits Owens Corning admissibles :

- Isolant ROSE FIBERGLAS® EcoTouch®
- Isolant expansif en fibre de verre soufflé AttiCat®
- Isolant en fibre de verre en vrac FIBERGLAS® PROPINK® (installé par des professionnels)
- Isolant de polystyrène extrudé rigide FOAMULAR® CodeBord® et C-200

Owens Corning offre une vaste gamme de produits certifiés GREENGUARD Or pouvant être installés seuls ou combinés, qui peuvent vous aider à atteindre la valeur R requise pour que votre projet soit admissible au crédit d'impôt RénoVert!

## De plus, les produits Owens Corning offrent :

- une performance thermique garantie pour la durée de vie de votre maison
- une tranquillité d'esprit pour votre famille
- une facilité d'installation
- l'isolant n° 1 au Canada<sup>2</sup>



Publi n° 500836. LA PANTHÈRE ROSE® & © 1994-2016 Metro-Goldwyn-Mayer Studios Inc. Tous droits réservés. La couleur ROSE est une marque déposée de Owens Corning. Aux fins des présents critères, le facteur R est un symbole qui représente la résistance thermique des matériaux en unités impériales. Le facteur est appelé le « valeur RSI » dans le système international de mesure. Le contenu de 73 % de matières recyclées est basé sur le contenu moyen en verre recyclé de tous les isolants en fibre de verre en matelas, en rouleau et en vrac sans liant de Owens Corning fabriqués au Canada, certifié par SCS. L'isolant ROSE d'Owens Corning est certifié par GREENGUARD pour la qualité de l'air à l'intérieur des locaux, à l'exception des isolants en vrac avec liant. Ce produit a obtenu la certification GREENGUARD Or et il est certifié sans formaldéhyde. Les produits homologués GREENGUARD sont certifiés conformes aux normes établies par GREENGUARD en matière de faibles émissions de produits chimiques dans l'air intérieur durant l'utilisation des produits. Pour en savoir plus, visitez le site [ul.com/gg](http://ul.com/gg). La validation des déclarations par UL Environment confère une crédibilité de tierce partie aux déclarations environnementales fondées sur un seul attribut. <sup>1</sup>Basé sur le rapport CS44-004-IN de Statistique Canada, avril 2013. © 2016 Owens Corning. Tous droits réservés.

